



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

CNDS : PART TERRITORIALE 2019

CONTEXTE

Ce document a pour but de vous faciliter la compréhension des modalités de mise en œuvre de l'appel à projet territorialisé de la Part Territoriale du CNDS 2019 pour la région Centre Val de Loire.

L'objectif du dispositif est de financer des actions visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive.

L'instruction des actions déposées veillera à apporter le meilleur soutien aux initiatives associatives, et notamment à leur responsabilité sociale et environnementale.

Sans qu'il s'agisse de critères exclusifs, les objectifs suivants seront particulièrement appréciés :

Le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

Les crédits attribués doivent privilégier toutes les actions visant à contribuer et favoriser l'augmentation du nombre de pratiquants via la diversification de l'offre de pratiques, l'augmentation des créneaux de pratique, la mise en place de nouvelles disciplines, l'augmentation de la qualité technique de l'encadrement,...

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux populations les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, seniors...) et aux territoires carencés (quartiers de la politique de la ville, zones de revitalisation rurale, bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR, communes en contrats de ruralité). Pour connaître les quartiers et les zones : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article207>

La promotion du « sport santé »

Dans le cadre de la Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2019-2024 dont l'objectif général est l'amélioration de l'état de santé de la population, les délégués territoriaux veilleront à soutenir prioritairement les dispositifs structurants visant à promouvoir l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie. Les actions favoriseront l'intervention en prévention primaire (jeunes sédentaires, actifs et seniors) pour maintenir le capital santé de chacun et en prévention secondaire et tertiaire pour agir *a minima* en appui en cas de dégradation de l'état de santé et optimiser le parcours de soins des personnes atteintes de maladies chroniques et des patients souffrant d'affections de longue durée.

Les actions partenariales et en réseau permettant le déploiement de programmes qui répondent aux objectifs fixés dans ce cadre seront prioritairement soutenues, en coopération avec les Agences régionales de santé (ARS).

La mise en œuvre du décret relatif au « sport sur ordonnance » permettant aux associations sportives d'intensifier leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD) doit être poursuivie avec détermination. Cependant, le soutien apporté par les crédits du CNDS n'a pas vocation à être utilisé pour la mise en place de formations, même expérimentales, destinées à accompagner les médecins traitants dans la prescription d'activités physiques.

Il est rappelé que les actions menées en matière de prévention du dopage et le financement des Antennes Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) ne relèvent plus en 2019 de financements sur la part territoriale.

La promotion du « sport en entreprise »

Les actions visant à développer les activités physiques et sportives au sein de l'entreprise, au bénéfice de la santé, du bien-être et de l'intégration des salariés seront privilégiées.

Le renforcement des politiques d'accueil des scolaires

Il conviendra de développer et de renforcer les actions permettant de créer et d'encourager les passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif.

Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport

Seront privilégiées les actions qui concourent à lutter contre toutes les formes de discrimination, les violences et le harcèlement dans le sport. Il s'agit notamment par ce biais de favoriser la mise en place d'actions de prévention s'adressant à l'ensemble des acteurs du sport (sportifs, dirigeants, arbitres, supporters, éducateurs...) afin de mieux faire connaître les règles de droit applicables en la matière.

Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

La part territoriale doit renforcer les actions en faveur des personnes en situation de handicap. Les crédits attribués pourront également être mobilisés, en particulier dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales, pour l'acquisition de petits matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap (rails handifix, prothèses,...), hors biens amortissables d'un montant maximal de 500€ HT, qui relèvent de subventions d'investissement.

BENEFICIAIRES

Cet appel à projet est destiné aux associations, comités départementaux et aux ligues des fédérations **ne faisant pas l'objet** d'un Projet Sportif Fédéral établi avec le ministère en charge des sports.

CONTACT

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre Val de Loire, Loiret <i>Andrew BOTHEROYD (PILOTE REGIONAL)</i> andrew.botheroyd@jscs.gouv.fr <i>Gildas GRENIER (PILOTE LOIRET)</i> gildas.grenier@jscs.gouv.fr	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir <i>Alain BOUREAUD</i> alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre et Loir <i>André BAHON</i> andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Loir-et-Cher <i>Jean-Raoul BAUDRY</i> jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre <i>Marie-Hélène GUY</i> marie-helene.guy@indre.gouv.fr	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher (18) <i>Bertrand JAIGU</i> bertrand.jaigu@cher.gouv.fr